

# ARRÊTÉ N° 146 /2021

## PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE pour l'accès au grade de Technicien Territorial

**à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021**

Le Président du Centre de Gestion du Tarn,

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**VU** le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n°2010-1361 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,

**VU** le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

**VU** l'arrêté n° 139/2019 du 1<sup>er</sup> août 2019 portant ouverture des concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours de technicien territorial spécialités « aménagement urbain et développement durable », « prévention et gestion des risques, hygiène et restauration » session 2020

**VU** l'arrêté n° 61/2020 du 2 avril 2020 portant report de l'épreuve écrite des concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours de technicien territorial spécialités « aménagement urbain et développement durable », « prévention et gestion des risques, hygiène et restauration » ;

**VU** l'arrêté n° 147/2020 du 21 septembre 2020 modifiant l'arrêté d'ouverture des concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours de technicien territorial spécialités « aménagement urbain et développement durable », « prévention et gestion des risques, hygiène et restauration » session 2020

**VU** le procès-verbal de la réunion du jury d'admissibilité, spécialités « aménagement urbain et développement durable », « prévention et gestion des risques, hygiène, restauration » en date du 26 mai 2021 ;

**VU** le procès-verbal de la réunion du jury d'admission, spécialité « aménagement urbain et développement durable » en date du 23 juin 2021 ;

**VU** le procès-verbal de la réunion du jury d'admission, spécialité « prévention et gestion des risques, hygiène, restauration » en date du 30 juin 2021 ;

## ARRÊTE

**Article 1** : La liste d'aptitude d'accès au grade de Technicien territorial session 2020 est établie ainsi qu'il suit dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Cette liste comprend 52 candidats.





**Article 2** : La date d'effet de la liste d'aptitude est fixée au **1<sup>er</sup> juillet 2021**.

Cette inscription est valable 2 ans, renouvelable 2 fois un an **sur demande écrite de l'intéressé(e) à la fin de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année** et 1 mois avant la date d'anniversaire.

Le décompte du délai d'inscription sur la liste d'aptitude est suspendu pendant la durée des congés parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale, d'accompagnement d'une personne en fin de vie et de longue durée, pendant la durée d'accomplissement des obligations du service national et également pour les élus locaux jusqu'au terme de leur mandat. Il est également suspendu lorsqu'un agent contractuel est recruté pour pourvoir un emploi permanent sur le fondement de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 alors qu'il est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions correspondent à l'emploi qu'il occupe.

**Article 3** : Chaque lauréat est informé individuellement de son inscription sur liste d'aptitude.

**Article 4** : Les collectivités qui souhaitent recruter sur cette liste d'aptitude doivent demander au Centre de Gestion du Tarn une attestation d'inscription du lauréat retenu pour permettre sa nomination.

**Article 5** : Madame la Directrice Générale des Services du Centre de Gestion du Tarn est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à monsieur le Préfet du Tarn.

Fait à Albi, le 2 juillet 2021

**Le Président,**

Sylvian CALS



Le Président,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le ...../...../2018 et de sa publication le ...../...../2018



**LAUREATS INSCRITS SUR LA LISTE D'APTITUDE**  
de Technicien territorial

**A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021**  
(extrait de l'arrêté n°146/2021 du 2/07/2021)

NOM PRENOM
AHCINI Ahmed
AJDID Abdelaziz
ALFONZO Jacqueline
BALLIET Jimmy
BAUP Lilian
BENLASBET Julien
BERRUS Loïc
BOTTEAU Florence
BUSO Magali
CANARD Mathilde
CASTANO Lisa
CHIRON Vincent
D'ANDREA Pierre
DUFFOURG Laurent
DUPONT Katia
DUREL Xavier
ESCALAIS Gauthier
EYCHENNE Delphine
FALCONE Emilie
FATNASSI Karim
FESSART Mélanie
FONDECAVE Amandine
FRANQUIN Maxime
FRECHE Lisa
GAIGNARD Christophe
GAUGAIN Thierry
GERNEZ Marion
GERVAIS HOAREAU Céline
GINISTY Laëtitia
HAAS Emmanuelle
HUET Janig
JOURDAN Delphine
LACASSAGNE Cécile
LAFONT Nicolas
LAMKADDEM Karima
MANZANERA Eva
MARCHIS Cécile
MARNE Aurélien
MARTINEZ Fanny
MARTY Aurélie
MICHAUD Stéphanie
MITHRA Marie Bettina
NEGRE Romain
PAILHES Valérie
PERES Olivier



**PIERNAS Sébastien  
PUEYO Guillaume  
SADOUL Julie  
SARAH Aurélia  
SOULIER Boris  
TERRINHA Martine  
TOURNEIX Laurence**